

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Du 15 avril 2009

PRESENTATION DE LA SICAV

Créé à l'initiative de Capital@Work S.A. à Bruxelles, Capital@Work Umbrella Fund (ci-après « la SICAV » ou la « Société ») a été constituée à Luxembourg le 15 septembre 1997 pour une durée illimitée, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples. La SICAV relève de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif et en particulier à l'article 27 de cette loi; elle est soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Cette surveillance ne peut être interprétée comme une appréciation positive faite par cette Autorité de Contrôle du contenu de ce prospectus simplifié ou de la qualité des titres offerts et détenus par la SICAV; toute affirmation contraire serait non autorisée et illégale.

INTERVENANTS

Promoteur	Capital@Work S.A., 153, avenue de la Couronne B-1050 Bruxelles
Conseil d'Administration: Président Administrateurs	Monsieur Ivan NYSSSEN, Administrateur Délégué, Capital@Work S.A., Bruxelles Monsieur Erwin DESEYN, Administrateur Délégué, Capital@Work S.A., Bruxelles Madame Annemarie ARENS, Vice President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette
Dirigeants	Monsieur Arnaud JOUANNEAU Monsieur Eric OLLINGER Monsieur Marcel VAN CLEEMPOEL
Gestionnaire	Capital@Work Int'l S.A., 75, Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen
Banque Dépositaire et Administration Centrale (Agent Administratif et Agent Teneur de Registre)	RBC DEXIA Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette
Réviseur d'Entreprises	PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Représentant et Service de paiement pour la Belgique	Capital@Work S.A., 153, avenue de la Couronne B-1050 Bruxelles
Représentant et Service de paiement pour la Suisse	RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich Badenerstrasse 567, Case Postale 101, CH-8066 Zurich
Distributeur Principal pour l'Espagne	Privatbank S.A., Avenida Diagonal, 464, E-08006 Barcelone

CARACTERISTIQUES GENERALES

Date de clôture des comptes: le 31 décembre de chaque année.

Compartiments existants: 12 compartiments:

- 1) **Les compartiments de type "actions":** "European Equities at Work", "American Equities at Work", "Contrarian Equities at Work", "Asian Equities at Work" et "Contrarian Euro Equities at Work".
- 2) **Les compartiments de type "obligations":** "Corporate Bonds at Work", "Inflation at Work" et "Government Bonds at Work"
- 3) **Les compartiments de type "mixtes":** "Global Markets Fund I" et "Global Markets Fund II"
- 4) **Les autres compartiments:** "Cash + at Work" et "Fundamental Eurostocks"

Classes d'actions : chaque compartiment contient plusieurs classes d'actions (ci-après une « Classe ») qui peuvent être des classes A, C, D, E et I.

Les actions des classes A, C, E et I capitalisent leurs revenus, tandis que les actions de la classe D les distribuent. Les classes I sont réservées aux investisseurs institutionnels. Les différentes classes d'actions se différencient en outre les unes des autres par des taux de commission de gestion, de souscription, et de conversion différents, de même que par l'application ou non d'une commission de performance ou de minima de souscription spécifiques.

Informations d'ordre commercial:

Les organismes de placement à nombre variable d'actions se caractérisent par un droit de libre entrée et de libre sortie pour les investisseurs. Les demandes de souscription, de conversion en actions d'un autre compartiment ou de rachat s'effectuent sur base de la valeur nette d'inventaire qui doit être calculée au moins deux fois par mois. Celle-ci découle de l'évaluation, en principe à la valeur de marché, du portefeuille, déduction faite des engagements. Les rémunérations, commissions et frais supportés soit par la SICAV, soit par l'investisseur, sont détaillés dans la présentation de chacun des compartiments.

Objectif général de la SICAV:

L'objectif général de la SICAV est de fournir aux actionnaires plusieurs compartiments investissant dans une large variété d'actions et d'obligations, ainsi que dans d'autres instruments du marché monétaire, activement gérés par des professionnels dans un but d'augmentation de la valeur de l'actif net. La politique d'investissement propre à chaque compartiment de la SICAV est plus amplement décrite dans les fiches techniques des compartiments. La SICAV prend les risques qu'elle juge raisonnables afin d'atteindre l'objectif assigné; toutefois, elle ne peut garantir d'y parvenir compte tenu des fluctuations des marchés financiers des risques auxquels sont exposés les investissements en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire; la valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Régime fiscal:

• **dans le chef de la SICAV:**

- × La SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement annuelle représentant 0,05% de la valeur de l'actif net attribuable aux actions des Classes A, C, D et E des différents compartiments détaillés dans les fiches techniques du présent Prospectus simplifié. Cette taxe est réduite à 0,01% de la valeur de l'actif net attribuable aux actions des Classes I des différents compartiments de la SICAV. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte. Elle est réduite à 0% pour les actifs de la SICAV qui sont investis dans des parts d'autres OPC qui sont soumis à la taxe d'abonnement à Luxembourg;
- × certains revenus du portefeuille de la SICAV en dividendes et intérêts peuvent être assujettis à des impôts d'un taux variable retenus à la source dans le pays d'où ils proviennent.

• **dans le chef de l'investisseur:**

Le 3 juin 2003, le Conseil de l'Union Européenne a adopté une Directive 2003/48/EC en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (ci-après la « Directive de l'Epargne » ou la « Directive »). Cette Directive a pour objet de permettre que les revenus d'intérêts versés à un bénéficiaire effectif, qui est une personne physique résidant dans un pays de l'Union Européenne, soient imposés selon les dispositions de l'Etat de résidence du bénéficiaire effectif. Ce but doit être atteint grâce à l'échange d'informations entre les administrations fiscales de l'Union Européenne. Le Luxembourg bénéficie toutefois d'un système dérogatoire et appliquera pendant une période transitoire une retenue à la source sur les revenus d'intérêts.

La Directive 2003/48/CE a été transposée en droit luxembourgeois par une loi du 21 juin 2005 qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Les actionnaires de la SICAV, personnes physiques résidentes fiscales d'un pays membre de l'Union Européenne sont susceptibles de supporter une retenue au Luxembourg sur leurs revenus d'intérêts payés par un agent payeur à Luxembourg au titre d'une distribution de dividendes (y compris les dividendes réinvestis) et/ou au titre d'une demande de rachat (y compris les rachats en nature) ou de conversion des actions de la SICAV. Néanmoins les Actionnaires qui en font la demande peuvent se voir appliquer le système de l'échange d'informations ou du certificat fiscal. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent obtenir des informations sur le statut fiscal des compartiments au regard de la loi du 21 juin 2005 au siège social de la SICAV.

Dans l'hypothèse où une retenue à la source est prélevée sur les intérêts et/ou dividendes versés aux investisseurs, le taux applicable sera de 15% jusqu'au 30 juin 2008 ; 20% jusqu'au 30 juin 2011 et 35% au-delà de cette date.

Il est recommandé aux investisseurs de se renseigner et, si besoin est, de se faire conseiller au sujet des lois et réglementations relatives à la fiscalité et au contrôle des changes, applicables à la souscription, l'achat, la détention et la cession d'actions dans leur lieu d'origine, de résidence et/ou de domicile.

Il est plus particulièrement recommandé aux investisseurs potentiels de se renseigner auprès de leurs conseillers fiscaux s'agissant des conséquences fiscales applicables dans le cadre de la Directive de l'Epargne lors des paiements d'intérêts générés tant par les distributions de dividendes que par les plus-values réalisées lors de la cession et de la conversion des actions de la SICAV.

Profil de Risque:

Les différents compartiments de la SICAV sont soumis aux fluctuations des marchés financiers et aux risques inhérents à tout investissement en valeurs mobilières, la réalisation des objectifs de la SICAV ne peut de ce fait être garantie. L'investisseur risque également de récupérer un montant inférieur à ce qu'il a investi. Par ailleurs, chaque compartiment peut recourir à des techniques et instruments financiers utilisés dans un but autre que de couverture dans les limites prévues au Chapitre « Couverture des risques et recours aux instruments financiers » du Prospectus complet. De tels instruments présentent un degré de risque plus élevé que les investissements en valeurs mobilières. Ce risque s'explique notamment par une plus grande volatilité et un éventuel manque de liquidité accru. Ces techniques et instruments ne peuvent être utilisés que dans la mesure où ils n'influencent pas de manière négative la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV.

INFORMATIONS DISPONIBLES

Les documents repris ci-dessous peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social de la Société et auprès du Représentant et Service de paiement pour la Belgique:

- le prospectus d'émission complet ;
- les rapports annuel et semestriel;

La valeur nette d'inventaire par action de chaque Classe de chaque compartiment, les prix de souscription, de rachat et de conversion sont rendus publics chaque jour d'évaluation au siège social de la SICAV et de la Banque Dépositaire. Les avis financiers destinés aux actionnaires seront publiés dans les pays où les actions de la SICAV sont commercialisées ainsi que dans les journaux financiers cités dans le Chapitre « Publications » du Prospectus complet.

Tous renseignements ou documents complémentaires peuvent être obtenus auprès du siège social de la SICAV ou auprès du Représentant et Service de paiement pour la Belgique pendant les heures d'ouverture normales des bureaux.

Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009

CAPITALATWORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

I. Les compartiments “Actions”

I.1 - COMPARTIMENT “European Equities at Work”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Le compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Europe. Le compartiment pourra investir pour le tiers restant dans toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000. Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0262745168), **C** (LU0078275129), **D** (LU0078275392), **E** (LU0152293659) et **I** (LU0184241932).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg) J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre, en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en J+3, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1.

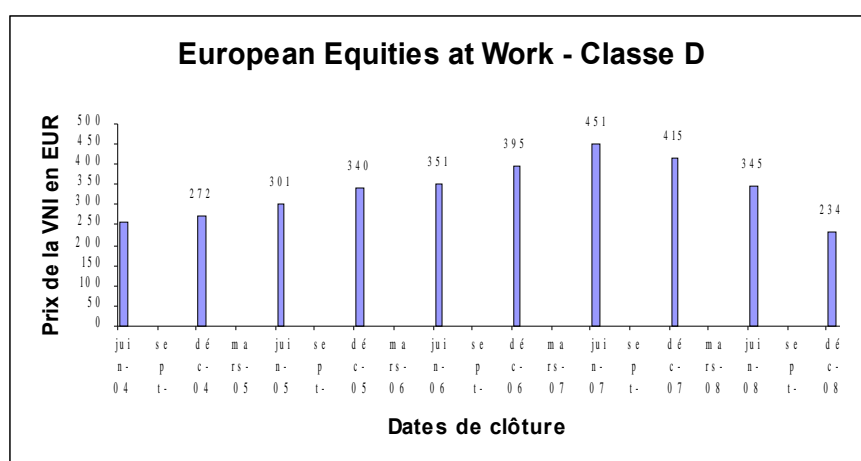
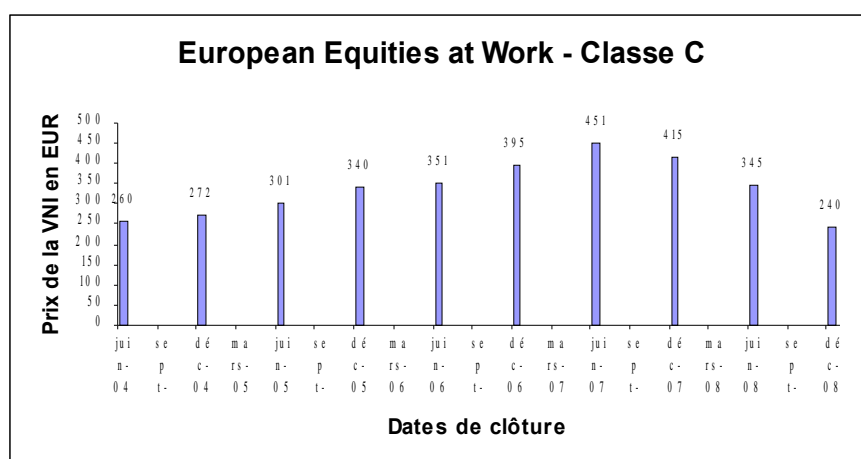
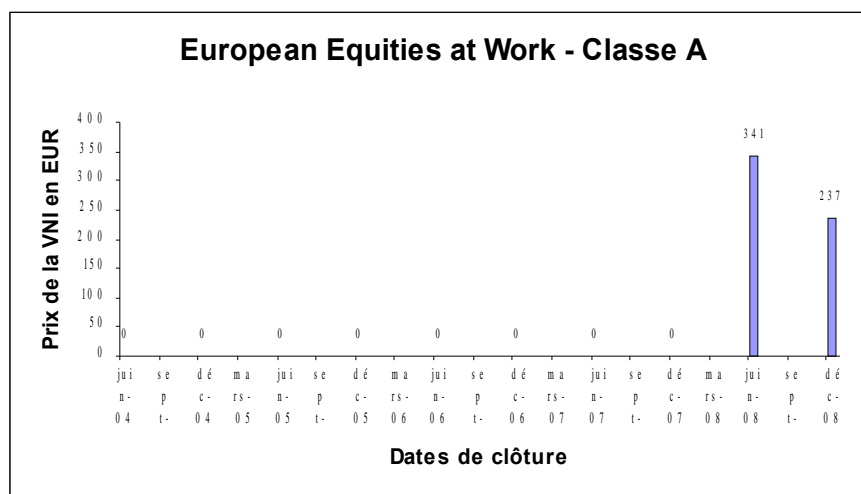
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

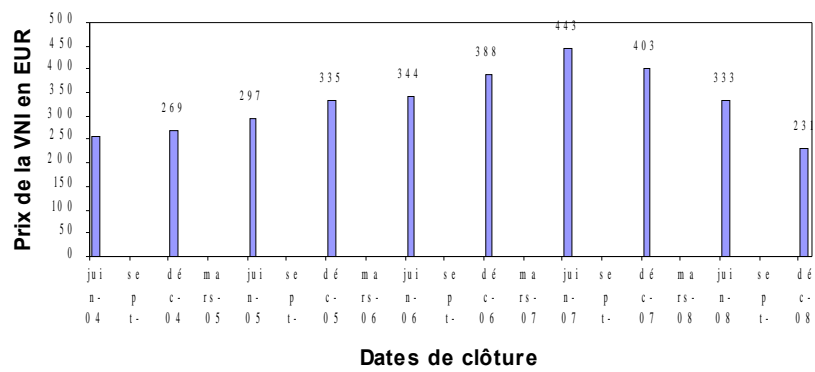
Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1,25% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 1% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 1% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 2% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Pour les classes C et D, le gestionnaire percevra à la charge du compartiment <u>une commission de performance</u> à un taux annuel de 5% sur l'excédent de performance de ces deux classes d'actions par rapport à un taux de rendement annuel (« Hurdle Rate ») de 5% applicable prorata temporis.</p> <p>Pour la détermination de la performance des classes C et D, les calculs se baseront sur la croissance de la Valeur Nette d'Inventaire par action, proportionnellement au nombre d'actions en circulation lors de chaque jour d'évaluation. Cette commission est payable annuellement à la fin de l'exercice social. Toutefois, une provision sera incluse s'il y a lieu lors de tout calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.</p> <p>Si, pour un exercice social donné une contre-performance venait à être constatée, la commission négative qui en résulterait sera imputable à la commission calculée pour l'exercice social suivant en ce sens qu'une commission de performance ne sera due que si la Valeur Nette d'Inventaire excède la dernière Valeur Nette d'Inventaire historiquement la plus élevée (principe du « High Watermark »).</p> <p>Si des actions ont été rachetées ou converties en actions dans un autre compartiment au cours de la période de calcul, la provision sur commission de performance accumulée au cours de cette période, pour la proportion relative à ces actions, sera figée et constituera une dette envers le gestionnaire.</p> <p>Pour les classes A, E et I, aucune commission de performance ne sera prélevée.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

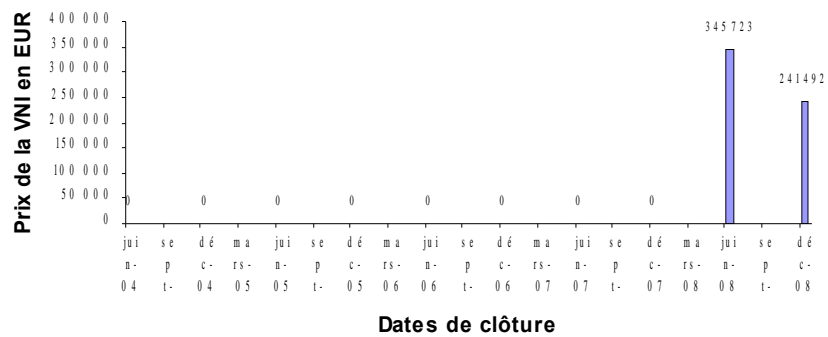
(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



European Equities at Work - Classe E



European Equities at Work - Classe I



Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

I. 2. - COMPARTIMENT “American Equities at Work”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Le compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation émis par des sociétés ayant leur siège social aux Etats-Unis d'Amérique ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique. Pour le tiers restant, le compartiment peut investir également en actions d'émetteurs de l'Amérique Latine. Les actions seront libellées en diverses devises. Le compartiment peut également investir en valeurs mobilières libellées en devises d'autres pays de l'OCDE, si de tels investissements sont dans l'intérêt des actionnaires vu l'évolution des conditions de marché.

L'attention des souscripteurs dans ce compartiment est attirée sur le fait que les investissements en Amérique latine peuvent présenter au vu de la situation politique et économique de certains pays de cette région les risques élevés suivants: restrictions au rapatriement de capitaux, risque de contrepartie, volatilité des marchés ou illiquidité des investissements. Ce compartiment est exposé à ces risques.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAVa l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions américaines, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000. Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0262745754), **C** (LU0078275558), **D** (LU0078275632), **E** (LU0152293816) et **I** (LU0184242583).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'USD est la devise de référence de ce compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat sont également exprimés en EUR en utilisant les mêmes taux de change que ceux utilisés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire correspondante.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**.

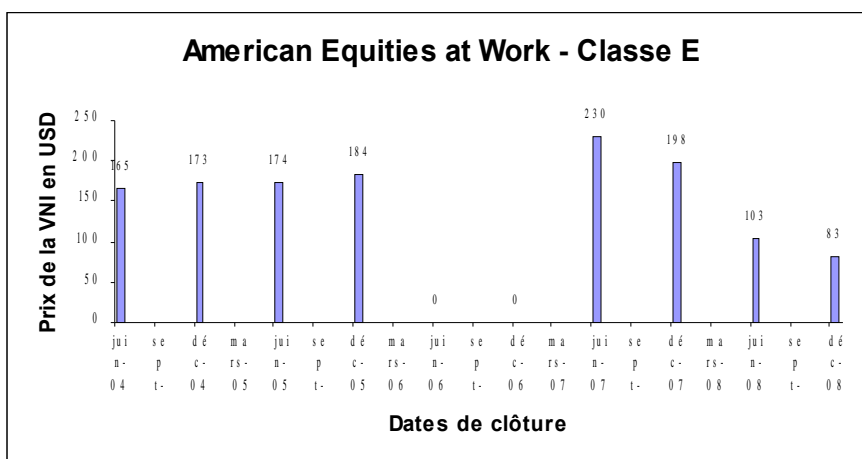
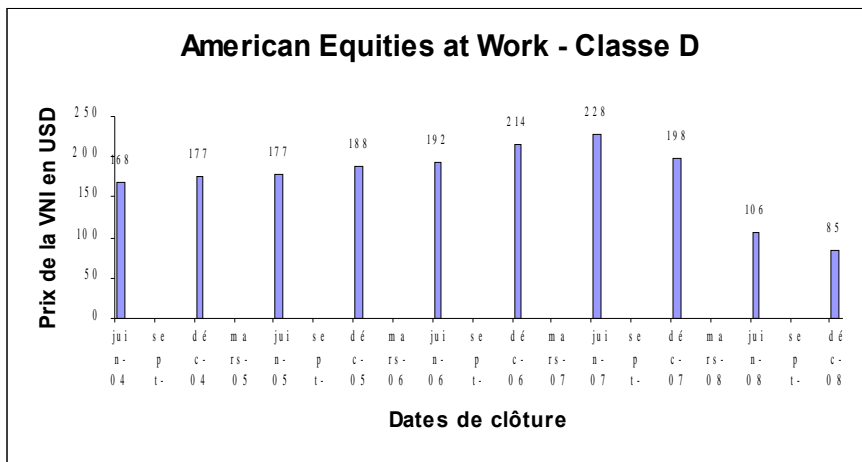
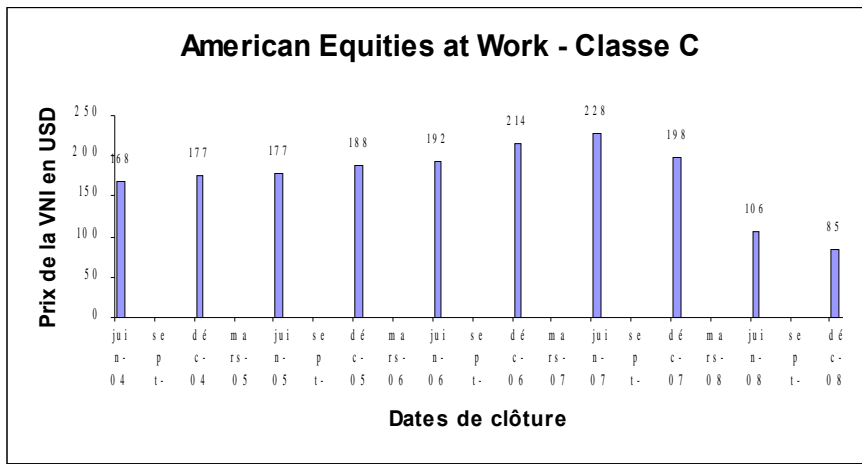
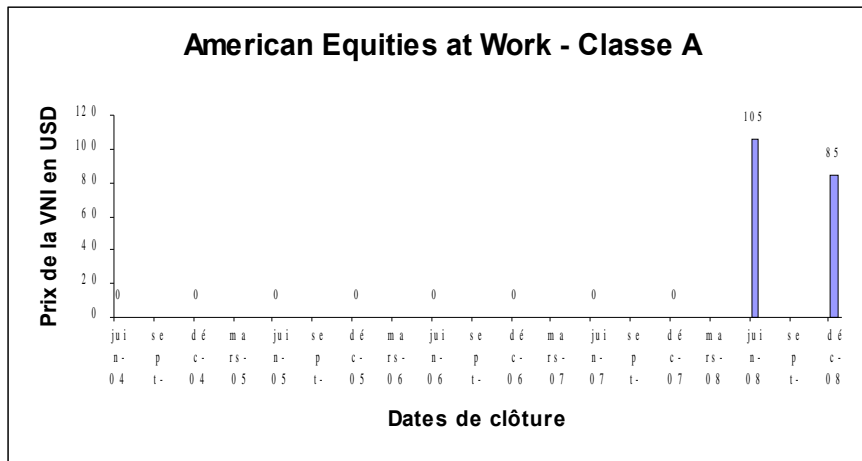
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

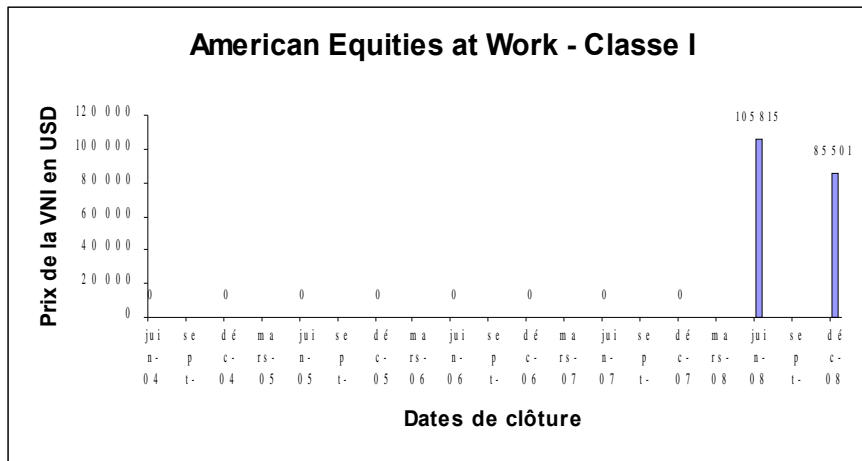
Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1,25% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 1% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 1% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 2% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Pour les classes C et D, le gestionnaire percevra à la charge du compartiment <u>une commission de performance</u> à un taux annuel de 5% sur l'excédent de performance de ces deux classes d'actions par rapport à un taux de rendement annuel (« Hurdle Rate ») de 5% applicable prorata temporis.</p> <p>Pour la détermination de la performance des classes C et D, les calculs se baseront sur la croissance de la Valeur Nette d'Inventaire par action, proportionnellement au nombre d'actions en circulation lors de chaque jour d'évaluation. Cette commission est payable annuellement à la fin de l'exercice social. Toutefois, une provision sera incluse s'il y a lieu lors de tout calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.</p> <p>Si, pour un exercice social donné une contre-performance venait à être constatée, la commission négative qui en résulterait sera imputable à la commission calculée pour l'exercice social suivant en ce sens qu'une commission de performance ne sera due que si la Valeur Nette d'Inventaire excède la dernière Valeur Nette d'Inventaire historiquement la plus élevée (principe du « <i>High Watermark</i> »).</p> <p>Si des actions ont été rachetées ou converties en actions dans un autre compartiment au cours de la période de calcul, la provision sur commission de performance accumulée au cours de cette période, pour la proportion relative à ces actions, sera figée et constituera une dette envers le gestionnaire.</p> <p>Pour les classes A, E et I, aucune commission de performance ne sera prélevée.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés
CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

I. 4. - COMPARTIMENT “Contrarian Equities at Work”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu principalement à savoir en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins de des actifs du compartiment, en actions et autres titres et droits de participation d'émetteurs d'Amérique du Nord et d'Europe et accessoirement d'autres régions du monde. Le fil rouge (la caractéristique principale commune) est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAVa l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes et américaines, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0262746562), **C** (LU0090697987), **D** (LU0090698100), **E** (LU0152294202) et **I** (LU0184242823).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat sont également exprimés en USD en utilisant les mêmes taux de change que ceux utilisés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire correspondante.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre, en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**.

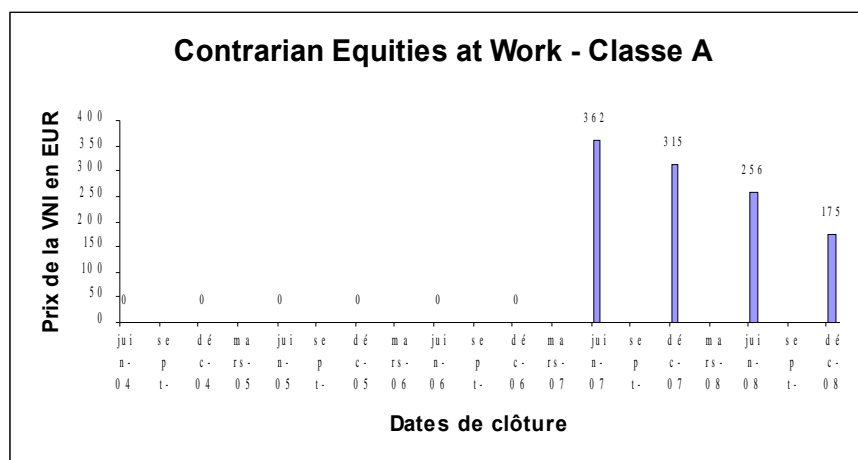
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

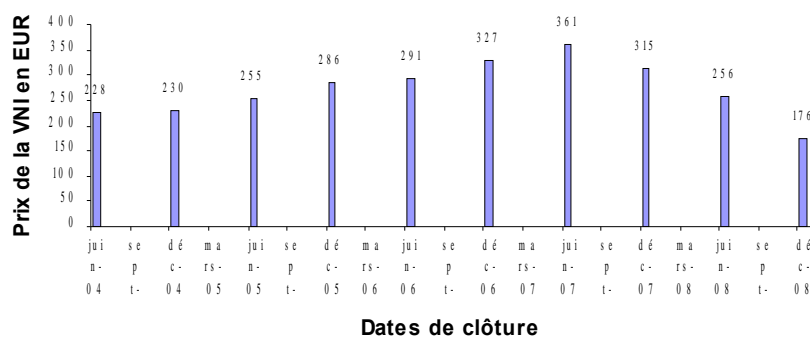
Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1,25% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 1% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 1% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 2% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Pour les classes C et D, le gestionnaire percevra à la charge du compartiment <u>une commission de performance</u> à un taux annuel de 5% sur l'excédent de performance de ces deux classes d'actions par rapport à un taux de rendement annuel (« Hurdle Rate ») de 5% applicable prorata temporis.</p> <p>Pour la détermination de la performance des classes C et D, les calculs se baseront sur la croissance de la Valeur Nette d'Inventaire par action, proportionnellement au nombre d'actions en circulation lors de chaque jour d'évaluation. Cette commission est payable annuellement à la fin de l'exercice social. Toutefois, une provision sera incluse s'il y a lieu lors de tout calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.</p> <p>Si, pour un exercice social donné une contre-performance venait à être constatée, la commission négative qui en résulterait sera imputable à la commission calculée pour l'exercice social suivant en ce sens qu'une commission de performance ne sera due que si la Valeur Nette d'Inventaire excède la dernière Valeur Nette d'Inventaire historiquement la plus élevée (principe du « High Watermark »).</p> <p>Si des actions ont été rachetées ou converties en actions dans un autre compartiment au cours de la période de calcul, la provision sur commission de performance accumulée au cours de cette période, pour la proportion relative à ces actions, sera figée et constituera une dette envers le gestionnaire.</p> <p>Pour les classes A, E et I, aucune commission de performance ne sera prélevée.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

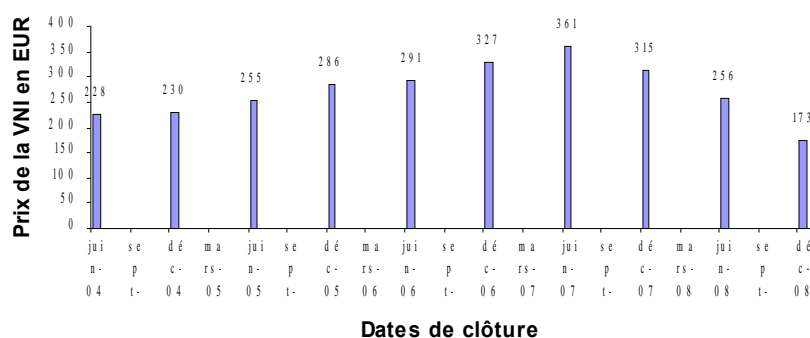
(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



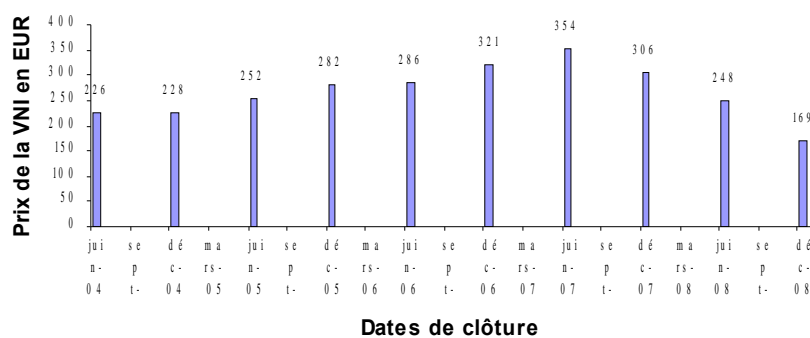
Contrarian Equities at Work - Classe C



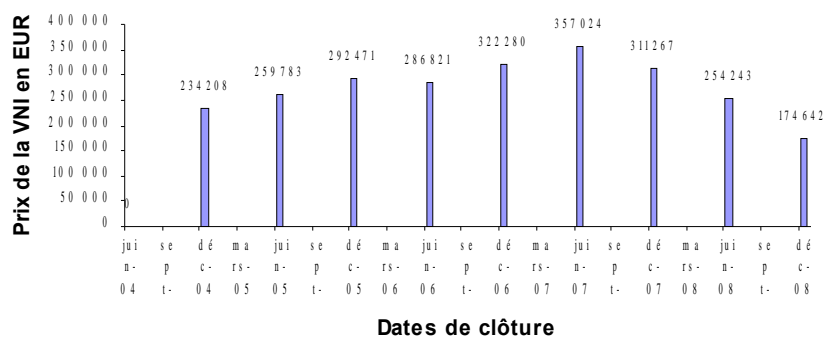
Contrarian Equities at Work - Classe D



Contrarian Equities at Work - Classe E



Contrarian Equities at Work - Classe I



Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

I. 5. - COMPARTIMENT "Asian Equities at Work"

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Le compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation émis par des sociétés ayant leur siège social en Asie (y compris le Japon) ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Asie (y compris le Japon). Les actions seront libellées en diverses devises. Le compartiment peut également investir en valeurs mobilières libellées en devises d'autres pays de l'OCDE, si de tels investissements sont dans l'intérêt des actionnaires vu l'évolution des conditions de marché.

L'attention des souscripteurs dans ce compartiment est attirée sur le fait que les investissements en Asie peuvent présenter au vu de la situation politique et économique de certains pays de cette région les risques élevés suivants: restrictions au rapatriement de capitaux, risque de contrepartie, volatilité des marchés ou illiquidité des investissements. Ce compartiment est exposé à ces risques.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions asiatiques, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par une croissance du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice importante.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0262746992), **C** (LU0216386259), **D** (LU0216386333), **E** (LU0216386416) et **I** (LU0216386507).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat sont également exprimés en USD en utilisant les mêmes taux de change que ceux utilisés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire correspondante.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par L'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J+1**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J+1 pour les marchés asiatiques, et de J pour les autres marchés, VNI datée de J+1</p> <p>J+4 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>
--

Les demandes de rachat reçues par L'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J+1**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+4**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J+1, calculée en J+1.

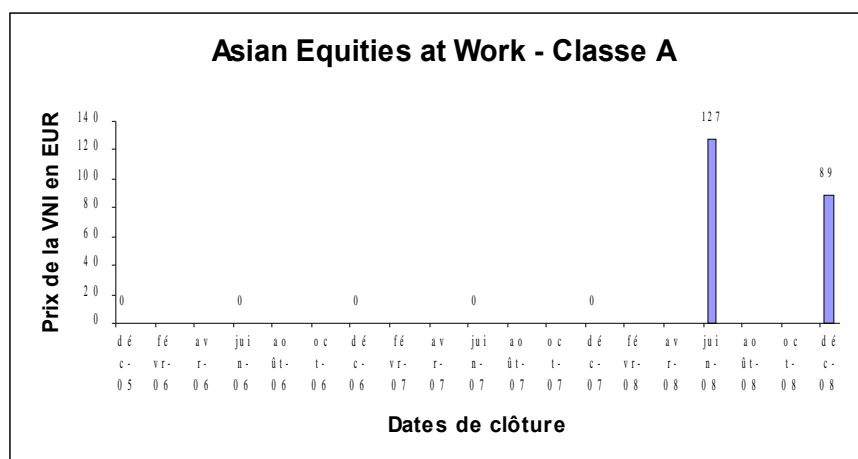
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

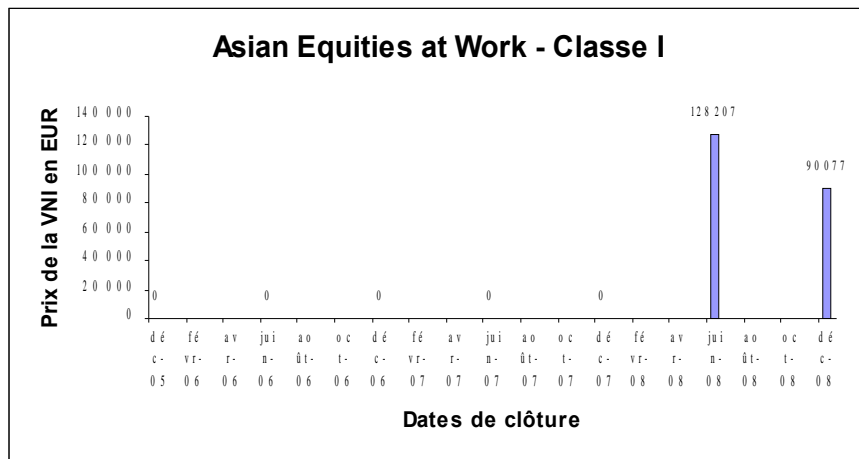
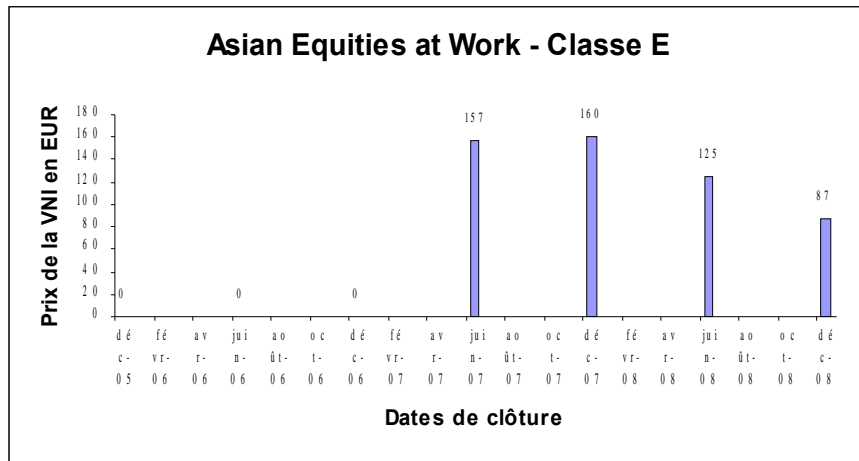
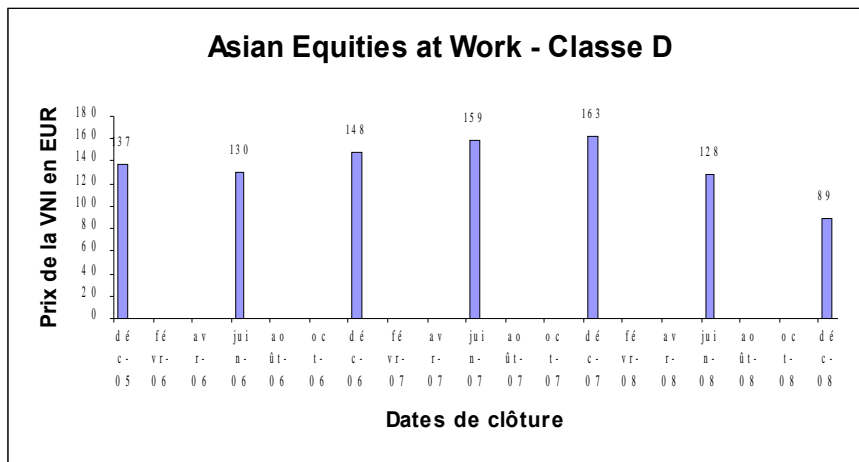
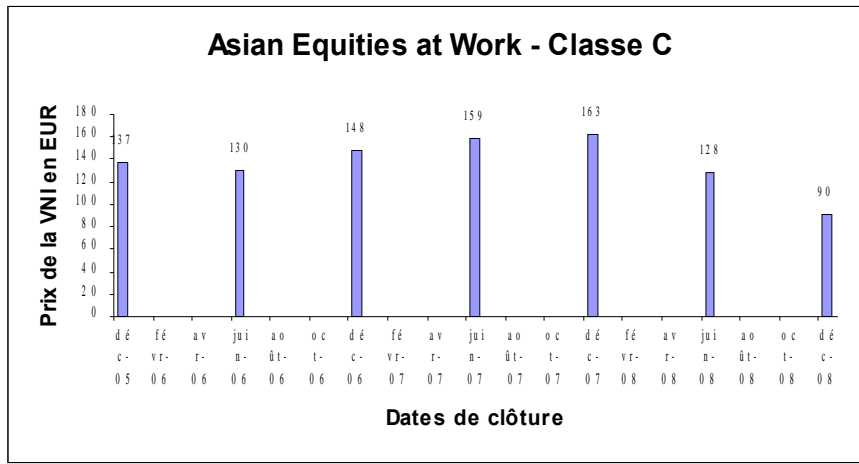
Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1,25% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 1,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 1,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 2,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Pour les classes C et D, le gestionnaire percevra à la charge du compartiment <u>une commission de performance</u> à un taux annuel de 5% sur l'excédent de performance de ces deux classes d'actions par rapport à un taux de rendement annuel (« Hurdle Rate ») de 5% applicable prorata temporis.</p> <p>Pour la détermination de la performance des classes C et D, les calculs se baseront sur la croissance de la Valeur Nette d'Inventaire par action, proportionnellement au nombre d'actions en circulation lors de chaque jour d'évaluation. Cette commission est payable annuellement à la fin de l'exercice social. Toutefois, une provision sera incluse s'il y a lieu lors de tout calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.</p> <p>Si, pour un exercice social donné une contre-performance venait à être constatée, la commission négative qui en résulterait sera imputable à la commission calculée pour l'exercice social suivant en ce sens qu'une commission de performance ne sera due que si la Valeur Nette d'Inventaire excède la dernière Valeur Nette d'Inventaire historiquement la plus élevée (principe du « High Watermark »).</p> <p>Si des actions ont été rachetées ou converties en actions dans un autre compartiment au cours de la période de calcul, la provision sur commission de performance accumulée au cours de cette période, pour la proportion relative à ces actions, sera figée et constituera une dette envers le gestionnaire.</p> <p>Pour les classes A, E et I, aucune commission de performance ne sera prélevée.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

I.6 - COMPARTIMENT “Contrarian Euro Equities at Work”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans une limite de 10% maximum des actifs du compartiment, ainsi que dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions libellées en Euro. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu principalement, à savoir en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins de ses actifs du compartiment, en actions et autres titres et droits de participation libellées en Euro d'émetteurs de la zone euro. Le fil rouge (la caractéristique principale commune) est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à d'une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les valeurs mobilières concernées sont émises par des sociétés qui peuvent avoir une faible capitalisation boursière. Dans ce contexte, celles-ci bénéficient d'un degré de liquidité plus faible que les actions classiques et peuvent parfois rencontrer des difficultés financières pouvant les mener jusqu'à la faillite

Le conseil d'administration veillera à ce que les valeurs énumérées ci-dessus soient suffisamment liquides.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes de la zone euro afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000. Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0291671682), **C** (LU0291672060), **D** (LU0291672144), **E** (LU0291672573) et **I** (LU0291672730).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion,

au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1.

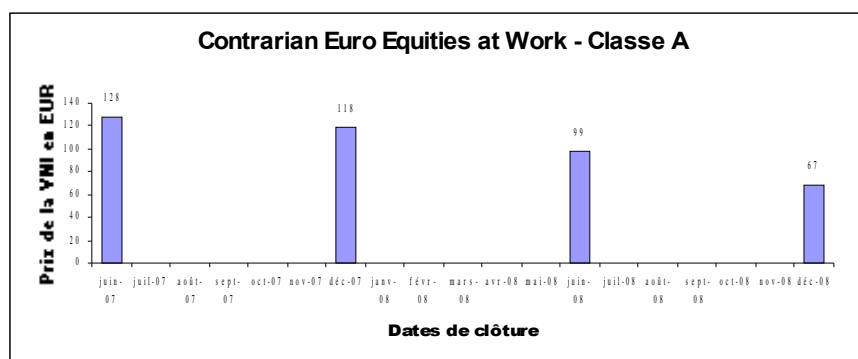
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1,25% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 1,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 1,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 2,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Pour les classes C et D, le gestionnaire percevra à la charge du compartiment <u>une commission de performance</u> à un taux annuel de 5% sur l'excédent de performance de ces deux classes d'actions par rapport à un taux de rendement annuel (« Hurdle Rate ») de 5% applicable prorata temporis.</p> <p>Pour la détermination de la performance des classes C et D, les calculs se baseront sur la croissance de la Valeur Nette d'Inventaire par action, proportionnellement au nombre d'actions en circulation lors de chaque jour d'évaluation. Cette commission est payable annuellement à la fin de l'exercice social. Toutefois, une provision sera incluse s'il y a lieu lors de tout calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.</p> <p>Si, pour un exercice social donné une contre-performance venait à être constatée, la commission négative qui en résulterait sera imputable à la commission calculée pour l'exercice social suivant en ce sens qu'une commission de performance ne sera due que si la Valeur Nette d'Inventaire excède la dernière Valeur Nette d'Inventaire historiquement la plus élevée (principe du « High Watermark »).</p> <p>Sides actions ont été rachetées ou converties en actions dans un autre compartiment au cours de la période de calcul, la provision sur commission de performance accumulée au cours de cette période, pour la proportion relative à ces actions, sera figée et constituera une dette envers le gestionnaire.</p> <p>Pour les classes A, E et I, aucune commission de performance ne sera prélevée.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

II. Les compartiments “Obligations”

II. 1. - COMPARTIMENT “Corporate Bonds at Work”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment obligations.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en obligations libellées en diverses devises. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu principalement en valeurs mobilières d'émetteurs européens et américains, en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins de ses actifs du compartiment, en obligations. Le compartiment pourra acquérir subsidiairement des obligations d'autres émetteurs. Il peut également investir dans tout type d'investissement obligataire (par exemple: convertibles, reversed convertibles, inflation linked bonds...), si de tels investissements sont dans l'intérêt des actionnaires vu l'évolution des conditions de marché. Le compartiment investira au maximum un tiers de ses actifs en papiers monétaires, au maximum un quart de ses actifs en obligations convertibles ou à option, au maximum 10% de sa ses actifs en actions et autres titres et droits de participation et au maximum un tiers de ses actifs en avoirs en banque (c'est-à-dire dans des avoirs à vue et à terme jusqu'à échéance de douze mois).

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension modérée au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'obligations d'émetteurs européens et américains, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 2 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU LU0295382559), **C** (LU0116513721), **D** (LU0116514026), **E** (LU0184243128) et **I** (LU0184243557).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat sont également exprimés en USD en utilisant les mêmes taux de change que ceux utilisés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire correspondante.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en J+3, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

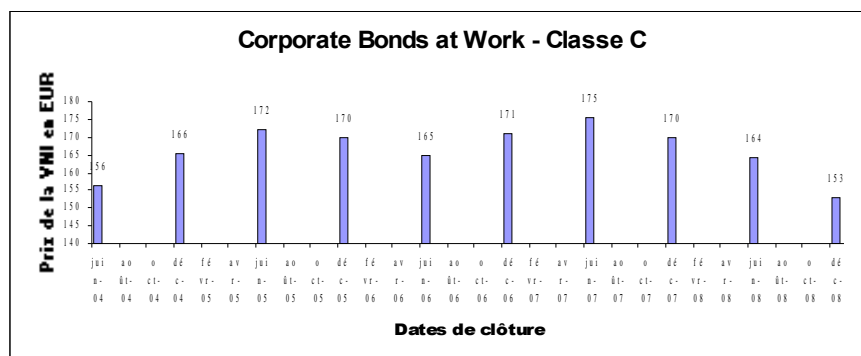
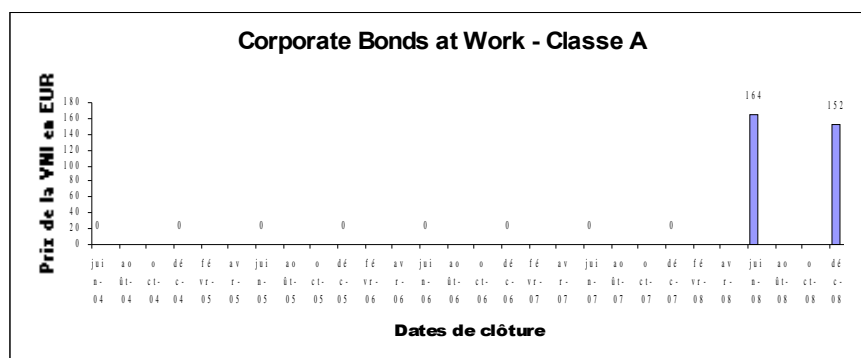
Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1.

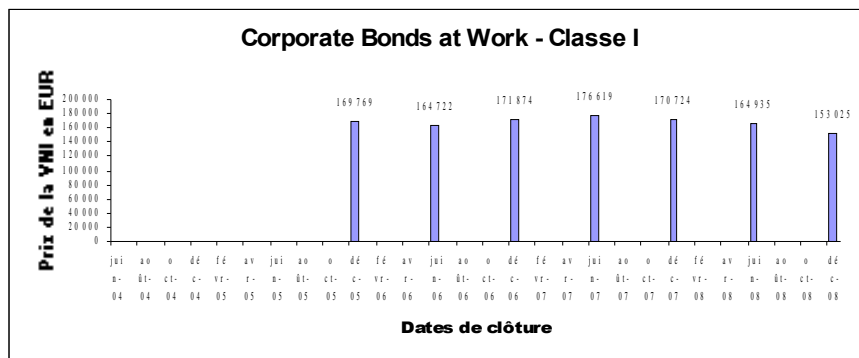
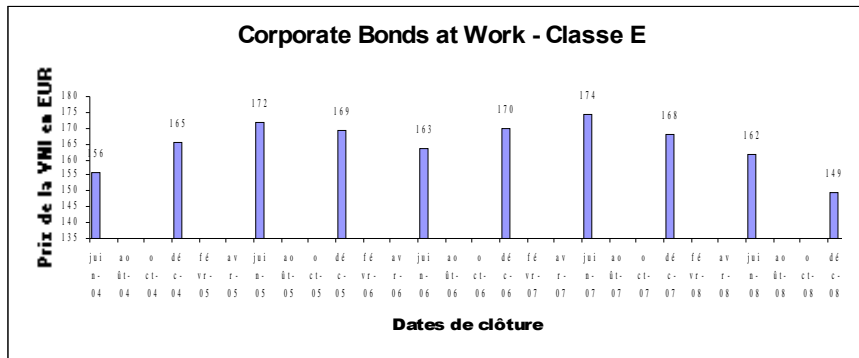
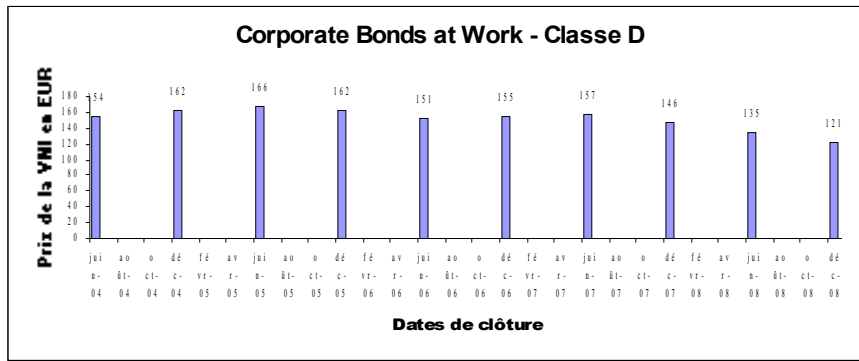
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ♦ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, une commission de gestion aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,75% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A • 0,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C • 0,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D • 0,90% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E • 0,30% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Aucune commission de performance ne sera prélevée pour ce compartiment.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)





Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITALATWORK UMBRELLA FUND

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
R.C.S. B-60 661

II. 2. - COMPARTIMENT "Inflation at Work"

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment obligations.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en obligations liées à l'inflation (« inflation linked bonds ») libellées en diverses devises. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu principalement en valeurs mobilières d'émetteurs européens et américains, à hauteur de deux tiers au moins des actifs du compartiment, en obligations liées à l'inflation (« inflation linked bonds »). Le compartiment pourra acquérir subsidiairement des obligations d'autres émetteurs. Il peut également investir dans tout type d'investissement obligataire (par exemple: convertibles, reversed convertibles,...), si de tels investissements sont dans l'intérêt des actionnaires vu l'évolution des conditions de marché. Le compartiment investira au maximum un tiers de ses actifs en papiers monétaires, au maximum un quart de ses actifs en obligations convertibles ou à option, au maximum 10% de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation et au maximum un tiers de ses actifs en avoirs en banque (c'est-à-dire dans des avoirs à vue et à terme jusqu'à échéance de douze mois).

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAVa l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension modérée au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'obligations d'émetteurs européens et américains liées à l'inflation ("inflation linked bonds"), afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 2 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0295382633), **C** (LU0175696946), **D** (LU0175697324), **E** (LU0184243714) et **I** (LU0184245339).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat sont également exprimés en USD en utilisant les mêmes taux de change que ceux utilisés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire correspondante.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg) J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI

datée de J, calculée en J+1.

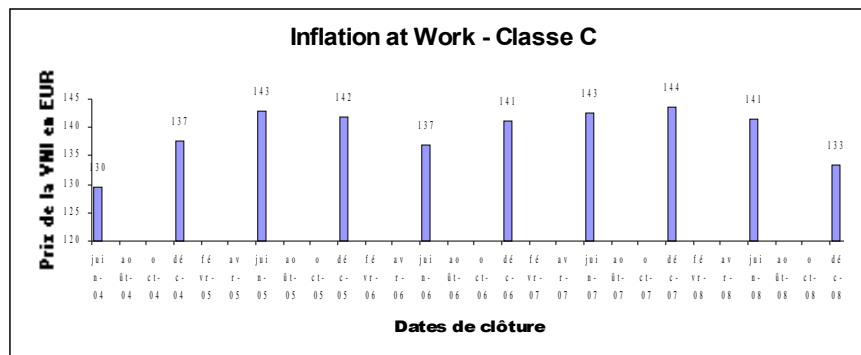
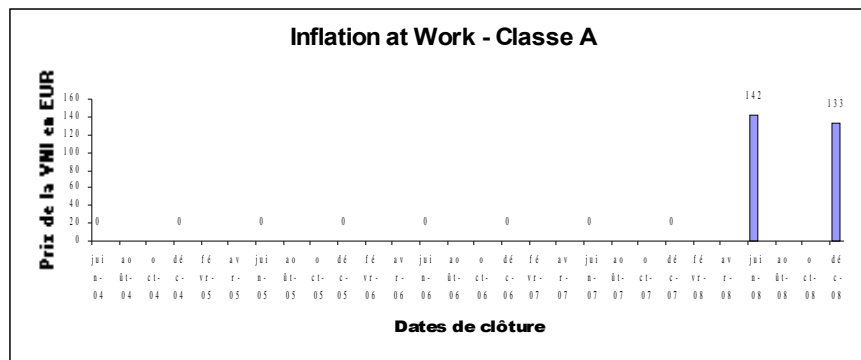
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

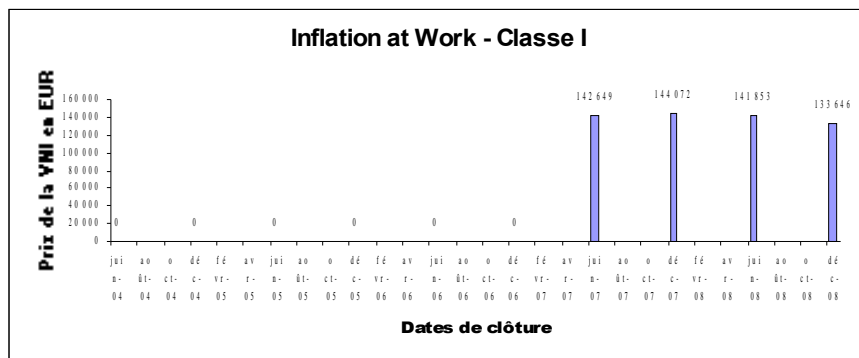
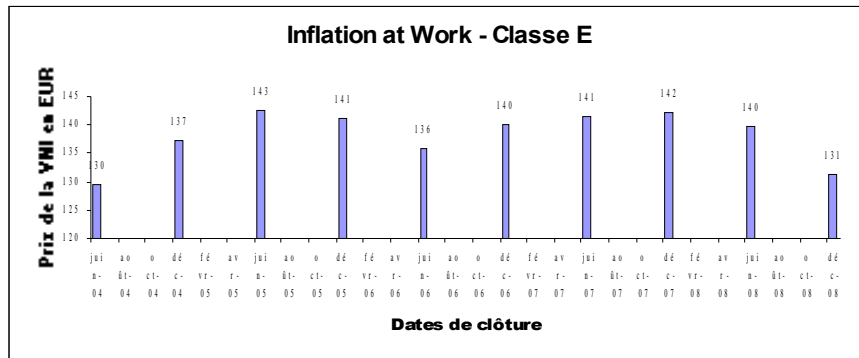
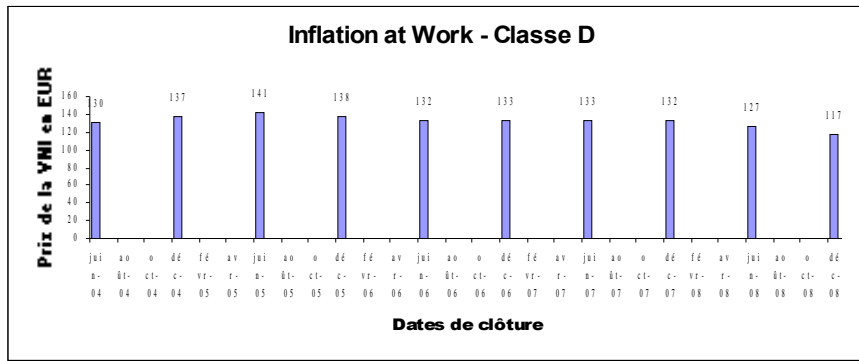
Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 0,75% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 0,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 0,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 0,90% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,30% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Aucune <u>commission de performance</u> ne sera prélevée pour ce compartiment.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITALWORK UMBRELLA FUND

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
R.C.S. B-60 661

II. 2. - COMPARTIMENT "Government Bonds at Work"

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment obligations.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital ainsi qu'un rendement supérieur à celui d'un placement monétaire, principalement à travers l'investissement en obligations libellées en diverses devises. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu principalement, c'est-à-dire en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins des actifs du compartiment, en obligations issues ou explicitement garanties par un gouvernement ou une entité supranationale.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension modérée au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'obligations issues ou explicitement garanties par un gouvernement ou une entité supranationale, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 1 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions **A, C, D, E** et **I**.

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat sont également exprimés en USD en utilisant les mêmes taux de change que ceux utilisés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire correspondante.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg) J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**.

SOUSCRIPTION INITIALE ET LANCEMENT DU COMPARTIMENT

Ce compartiment sera lancé par décision ultérieure du Conseil d'Administration.

REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée (après la période initiale de souscription)	Sortie	Conversion
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I ◆ 0% pour les actions de la classe E au bénéfice des agents de la vente. 	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 0,55% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 0,40% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 0,40% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 0,70% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0,20% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Aucune <u>commission de performance</u> ne sera prélevée pour ce compartiment.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITALWORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

III. Les compartiments “Mixtes”

III. 1. - COMPARTIMENT “Global Markets Fund I”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions et obligations.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, à travers l'investissement en actions, et/ou obligations. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu sur une base globale et principalement en valeurs mobilières d'émetteurs européens et américains. La partie investie en obligations et/ou en actions, représentera soit une partie soit la totalité de l'actif net du portefeuille, vu l'évolution des conditions de marché. Le compartiment pourra également investir en valeurs mobilières libellées en autres devises que l'EURO et l'USD

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille sur les marchés d'actions et/ou d'obligations d'émetteurs européens et américains, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs deux classes d'actions, **C** (LU0116514372) et **D** (LU0262747297).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**.

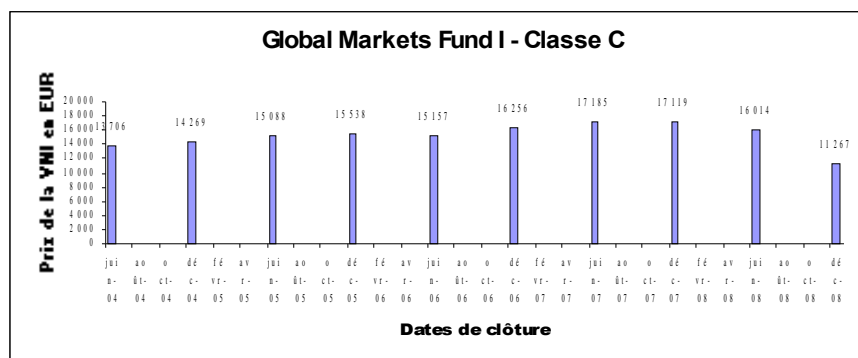
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	♦ 5% maximum pour les actions des classes C et D	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> au taux annuels de : ♦ 0,30% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C. ♦ 0,30% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D Aucune <u>commission de performance</u> ne sera prélevée pour ce compartiment.
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Nota Bene : la classe D de ce compartiment n'est pas activée à la date du présent Prospectus.

Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

III. 2. - COMPARTIMENT “Global Markets Fund II”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions et obligations.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions et obligations. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu sur une base globale et principalement en valeurs mobilières d'émetteurs européens et américains. La partie investie en actions peut varier entre 10% et 40% du total de l'actif net du portefeuille, vu l'évolution des conditions de marché. Le compartiment pourra également investir en valeurs mobilières libellées en autres devises que l'EURO et l'USD, tout en tenant compte des équilibres entre actions et obligations ici avant décrites.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions et d'obligations d'émetteurs européens et américains dont la partie actions peut varier entre 10 % et 40 % du total de l'actif net du portefeuille, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 3 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs une classe d'actions, la classe **C** (LU0169222691).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire est calculée deux fois par mois: le 15^{ème} jour de chaque mois ou le jour ouvrable bancaire suivant si ce n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg; et le dernier jour ouvrable de chaque mois.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)
J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J
J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre. en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+3**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**.

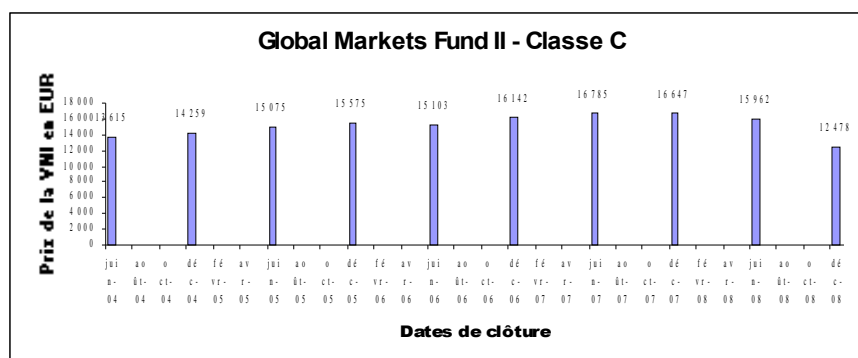
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	5% maximum au bénéfice des agents de la vente.	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée en cas d'une conversion à destination des autres compartiments de la SICAV. Une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée par les agents de la vente lors d'une conversion à destination de ce compartiment.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> au taux annuel de 0,25% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C. Aucune <u>commission de performance</u> ne sera prélevée pour ce compartiment.
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

IV. Les autres compartiments

IV.1 - COMPARTIMENT "Cash + at Work"

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment obligations et instruments monétaires.

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans une limite de 10% maximum des actifs du compartiment, ainsi que dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs un revenu courant élevé tout en maintenant le niveau de liquidité et en investissant essentiellement dans des titres monétaires, des obligations de courte durée ou des obligations à taux flottant négociées en euro. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Le compartiment pourra acquérir des obligations d'émetteurs gouvernementaux libellées en euro ainsi que d'obligations d'émetteurs dits « investment grade corporate » libellées en euro. Il peut également investir dans tout type d'investissement obligataire (par exemple : convertibles, reversed convertibles, inflation linked bonds,...), si de tels investissements sont dans l'intérêt des actionnaires vu l'évolution des conditions de marché.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur: par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension modérée au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'obligations à court terme d'émetteurs européens, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.

Appréciation du risque: Risque 1 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000.

Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0295382716), **C** (LU0291670288), **D** (LU0291670361), **E** (LU0295382989) et **I** (LU0291670445).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+2 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>

Les demandes de rachat reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1**. Aucune commission de rachat ne sera prélevée.

Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du Compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en **J+2**, à condition que les certificats d'actions au porteur – si émis – aient été reçus par l'Agent Teneur de Registre.

Les demandes de conversion reçues par l'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1.

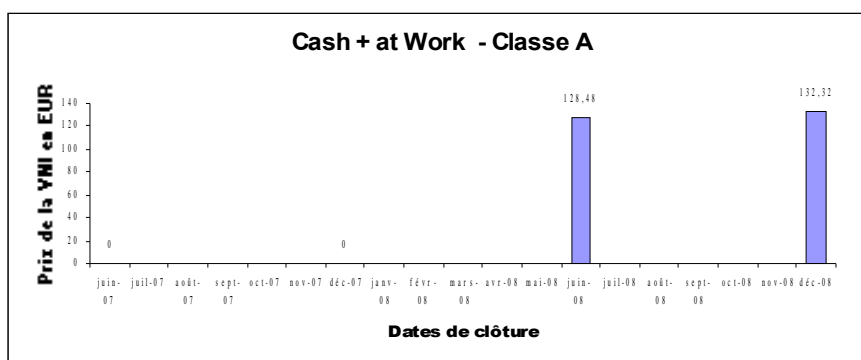
REMUNERATIONS, COMMISSIONS ET FRAIS

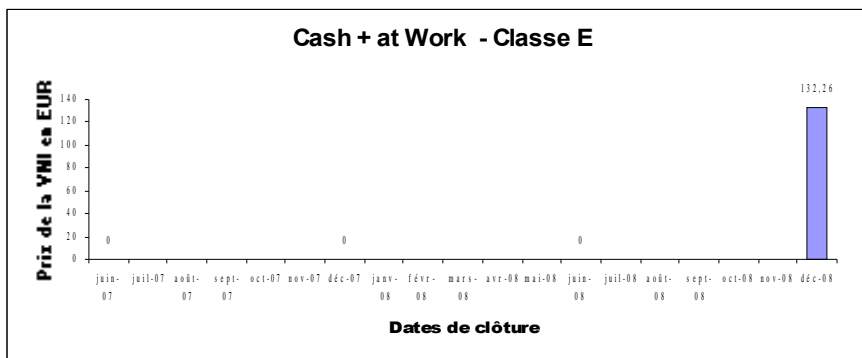
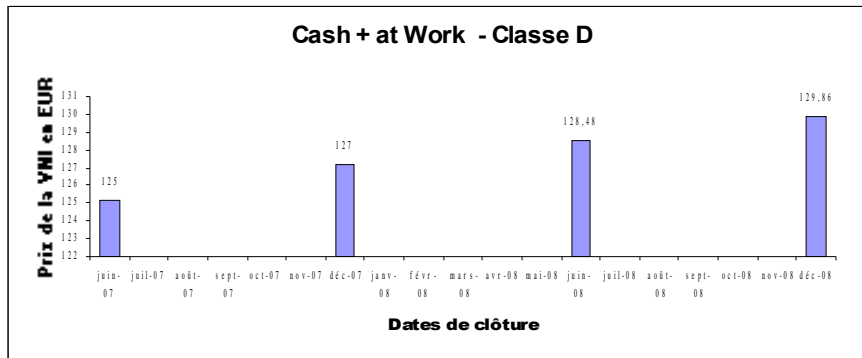
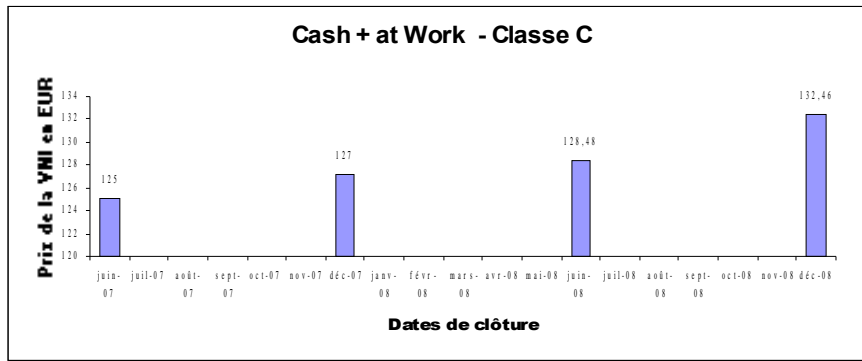
Rémunérations, commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire par action)			
	Entrée	Sortie	Conversion
Commissions	Néant	Néant	Aucune commission de conversion ne sera prélevée, sauf en cas de conversion à destination du compartiment « Global Markets Fund II » où une commission de conversion de maximum 4% pourra être prélevée au bénéfice des agents de la vente.

Rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage annuel de la valeur nette des actifs)	
Rémunération du Gestionnaire	<p>Le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 0,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 0,20% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 0,20% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 0,70% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0, 10% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>A compter du 15 mai 2009, le gestionnaire percevra à la charge du compartiment, à la fin de chaque mois, <u>une commission de gestion</u> aux taux annuels de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 0,55% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A ◆ 0,40% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C ◆ 0,40% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D ◆ 0,70% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E ◆ 0, 20% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I <p>Aucune <u>commission de performance</u> ne sera prélevée pour ce compartiment.</p>
Autres frais (estimation)	En rémunération de leurs services, la Banque Dépositaire, l'Agent Administratif et l'Agent Teneur de Registre recevront chacun des commissions représentant ensemble une moyenne annuelle de 0.09% des actifs nets du compartiment (exclusion faite des frais de transaction et des frais de sous-dépositaire). Toutefois, en fonction des actifs nets du compartiment et du nombre de transactions réalisées, cette commission globale pourra être légèrement inférieure ou supérieure au taux indiqué ci-dessus.
Total des frais de fonctionnement (TER)	le ratio du coût total est égal au rapport entre le montant brut des frais du compartiment et la moyenne de ses avoirs nets. Il sera calculé une fois par an et sera indiqué dans le rapport financier annuel.

HISTORIQUE DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (*)

(*) les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





Nota Bene : la classe I de ce compartiment n'est pas activée à la date du présent Prospectus.

Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.

CAPITAL@WORK UMBRELLA FUND
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg R.C.S. B-60 661

IV.2 - COMPARTIMENT “Fundamental Eurostocks”

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type d'investissement: compartiment actions

Objectifs et politique d'investissement: L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sans exceptions.

L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.

Les investissements auront lieu principalement, à savoir en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins ses actifs du compartiment, en actions et autres titres et droits de participation libellés en euros d'émetteurs de la zone euro. L'idée de base est d'apporter une amélioration dans la composition d'un portefeuille diversifié via la sélection et la pondération des valeurs sur base de fondamentaux. L'objectif est ainsi de remédier aux faiblesses classiques des indices, dues à une pondération des actions sur base de leur capitalisation boursière.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés » du Prospectus complet. Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans le chapitre « Restrictions en matière d'Investissement » du Prospectus complet.

Profil de l'investisseur par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes de la zone euro afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.

Appréciation du risque: Risque 4 sur une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) à 5 (risque le plus élevé); la classe de risque 0 signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas nécessairement risque zéro. Les investissements du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. L'investisseur est invité à consulter le Prospectus complet pour une description détaillée des risques.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les certificats au porteur existent en coupures de 1, 10, 100 et 1.000. Ce compartiment offre aux investisseurs cinq classes d'actions, **A** (LU0295383284), **C** (LU0291670791), **D** (LU0291670874), **E** (LU0291671096) et **I** (LU0291671336).

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

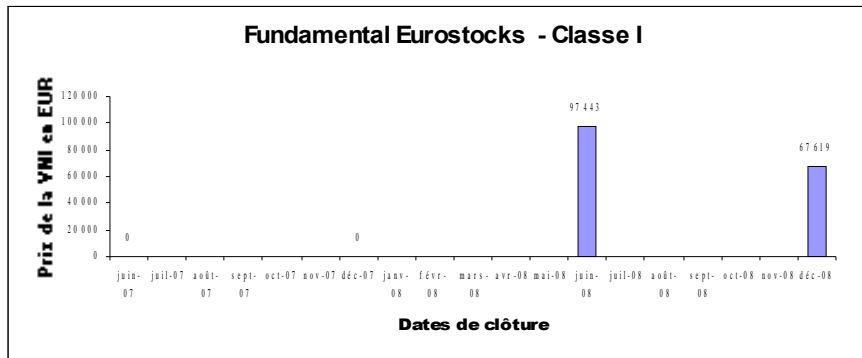
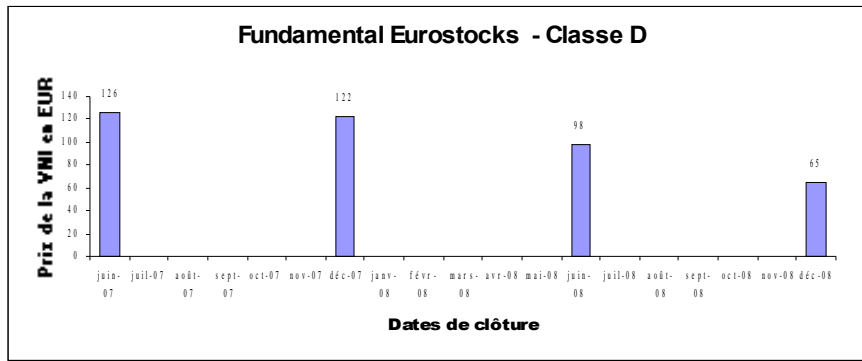
L'EUR est la devise de référence de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg pour chaque classe d'actions de ce compartiment.

FONCTIONNEMENT DU COMPARTIMENT

Les demandes de souscription reçues par l'Agent Teneur de Registre en **J** avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de **J**, calculée en **J+1** sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.

<p>J : jour de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00 (heure de Luxembourg)</p> <p>J+1 : Jour de calcul de la VNI sur base des cours de Bourse de J, VNI datée de J</p> <p>J+3 : date limite de paiement du montant de la souscription</p>



Nota Bene : les classes A et E de ce compartiment ne sont pas activées à la date du présent Prospectus.

Cette Fiche Technique fait partie du Prospectus Simplifié du 15 avril 2009 se basant sur le Prospectus du 15 avril 2009.